

ÉCONOMIE La recherche, l'innovation et la hiérarchie des priorités nationales

Inverser le processus d'appauvrissement

La période actuelle de changements politiques est propice à l'émergence de multiples « priorités » : groupes sociaux ou catégories professionnelles sont nombreux à plaider l'extrême urgence de mesures en leur faveur. Paradoxalement, c'est au moment où les citoyens viennent de désigner leurs nouveaux représentants, ceux qui seront en charge de la défense de l'intérêt général, que la multiplicité des intérêts particuliers trouve le terrain le plus fertile pour s'exprimer. Nous n'entendons pas, ici, rajouter notre voix au concert des revendications diverses. Il s'agit, au contraire, de mettre l'accent sur quelques réformes urgentes qui touchent au bon sens et qui nous paraissent être des priorités dignes de la mission d'envergure confiée par le peuple français au président de la République et au premier ministre le 5 mai et le 16 juin.

Notre objectif est simple : combattre et inverser le processus d'appauvrissement dans lequel s'enfoncent notre pays depuis vingt ans. Ce n'est pas original. Dans l'OCDE, nos partenaires et concurrents expriment les mêmes buts mais ils les poursuivent différemment. Ils font tout, par exemple, pour favoriser les investissements productifs et la croissance économique afin de créer des emplois et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des citoyens. Presque partout, on sait que ce sont les entreprises existantes et nouvelles qui génèrent emplois et croissance. Chez nous, beaucoup pensent encore que c'est l'Etat qui crée les emplois et décrète la croissance. A ce jeu-là, la France, depuis 1992, a été un des plus mauvais élèves de l'Europe en terme de réduction du chômage. Voulons-nous continuer sur cette voie ? Il y a une vraie urgence et une belle opportunité pour réagir car, en matière économique, aucune situation n'est acquise et les retournements sont rapides. Il faut se souvenir, par exemple, qu'en 1950, le rang de cinquième puissance économique mondiale, celui de la France actuellement, était oc-

cupé par l'Argentine, aujourd'hui au dix-septième rang, et que le Canada, en difficulté il y a dix ans a une économie désormais très dynamique.

Comment rattraper le temps perdu ? En investissant massivement dans la recherche scientifique, l'innovation technologique et l'esprit d'entrepreneurs.

Là encore, ce n'est une idée neuve que pour la France puisque les États-Unis et la plupart des autres pays européens l'ont compris et le font depuis longtemps. Dans la ré-allocation mondiale des ressources suscitées par la révolution technologique, les activités reposant sur le travail peu qualifié se délocalisent dans les pays où la main-d'œuvre est à meilleur coût. Au contraire, les activités requérant des salariés qualifiés, des infrastructures modernes et de la créativité tendent à se concentrer dans les pays et les régions les plus attractifs et les plus accueillants pour les chercheurs, les entrepreneurs, les investisseurs. Les économies avancées ont désormais besoin d'investir largement dans la recherche scientifique et l'innovation pour actionner leur plus gros levier de croissance.

Depuis le début de l'année, nos responsables politiques ont commencé à prendre timidement conscience de la taille de l'enjeu et le président de la République, puis le premier ministre ont exprimé leur ferme intention d'agir en la matière. De nombreuses études ont mis en évidence l'existence d'un lien de causalité, aux États-Unis, entre l'investissement en recherche et développement et la croissance. Dans les années 1990-2000, environ 50 % de l'exceptionnelle croissance américaine a été portée par ces investissements publics et privés. La corrélation entre investissements en recherche et création d'emplois est également très forte et démontrée dans les pays de l'Union européenne. Or, sur la période 1992-2000, la France est dernière en Europe et, de loin, en terme de progression des dé-

penses de recherche publiques et privées. Dernière !

Pour redresser la barre, le plan d'urgence pour l'innovation que le gouvernement devra mettre en œuvre devrait comprendre trois volets prioritaires.

Premièrement, l'adoption du statut fiscal et social de la *Jeune entreprise innovante de moins de 18 ans* (JEM-18), pour faire de la France l'eldorado de la création d'entreprises technologiques. Le texte de loi, proposé par l'objectif 2010 et soutenu notamment par France Biotech, le CNRS, l'Inserm et l'Inra est prêt. Le président de la République nous a indiqués, depuis janvier dernier, être « favorable à l'adoption de ce statut fiscal particulier pour les jeunes sociétés innovantes » et le premier ministre vient de surcrocher : « Notre modèle social ne peut être pérenne que si nous jouons partout la carte de l'innovation et de la création de richesses, comme le projet d'entreprise technologique imaginé par le président. » Il revient maintenant au gouvernement de le proposer immédiatement à la représentation nationale, sans écouter les « gardiens du temple » qui, confondant dépenses et investissements, ne manqueront pas de clamer que les finances publiques étant exsangues, on ne peut comme d'habitude rien faire.

Le statut JEM-18 offrira des incitations fortes mais temporaires aux entreprises innovantes : réduction de l'impôt sur les plus-values, des charges, de l'ISF, de l'impôt sur les sociétés. L'objectif est de favoriser la prise de risque par les contribuables, les investisseurs, les entrepreneurs, les salariés. Grâce à cette réduction dirigée et stimulante des impôts et des charges, nous rendrons la France aussi attractive que l'Angleterre, l'Allemagne ou le Canada et nous pourrions enfin valoriser nos solides atouts, cette matière grise universellement reconnue. Nous quitterons le statut peu enviable de pays à croissance molle et à taux de chômage élevé pour rejoindre

les premiers de la classe mondiale. Nous pourrions conquérir une place de leader dans les domaines des biotechnologies, des énergies nouvelles, de l'informatique, de la robotique, des nanotechnologies, de l'aérospatial, des télécommunications, des matériaux innovants. Le projet de loi JEM-18, dans sa globalité, est la clé de voûte du plan d'urgence pour l'innovation.

Ensuite, il faut réformer en profondeur le statut des fondations et des associations pour que ces dernières jouent un rôle moteur dans le financement de la recherche scientifique et la politique de décentralisation. C'est déjà le cas aux États-Unis ou en Angleterre mais, en France, le dispositif réglementaire et fiscal est archaïque. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de refuser cette manne.

C'est pourquoi nous proposons l'adoption du projet de loi « Fondations de proximité » qui vise à inciter les contribuables, grâce à des réductions d'impôts, à faire des dons éclairés pour financer la recherche, notamment médicale, et des activités d'intérêt collectif. Cela s'accompagne, bien sûr, de la mise en place de règles imposant aux gestionnaires des fondations une stricte transparence.

Enfin, il serait insuffisant de ne s'en remettre qu'aux initiatives individuelles des entrepreneurs, des investisseurs privés et des donateurs pour renouer avec une croissance forte et durable. L'enjeu nous paraît mériter également un sérieux effort de la collectivité publique, ne serait-ce que pour signifier l'engagement de tous les Français dans un plan d'action qui les concerne directement. Par chance, les ambitions ont déjà été fixées en la matière, au sommet des chefs d'État et de gouvernements européens qui s'est tenu à Barcelone en mars dernier. A cette occasion, la France a officiellement pris l'engagement, avec ses partenaires, de porter l'ensemble des dépenses de recherche publiques et privées à 3 % du PIB, contre 1,89 % aujourd'hui. C'est indispen-

sable lorsque l'on sait, par exemple, que le budget d'une seule université californienne est supérieur à celui de l'Inserm français ! Il faut donc doubler en cinq ans le budget de la recherche publique en dynamisant son organisation avec, notamment, un accroissement de la mobilité des chercheurs en Europe et la création d'une dizaine d'instituts de recherche spécialisés, chacun dans un domaine de recherche stratégique, la cancérologie, les nanotechnologies...

Sans la multiplication de la création de nouvelles entreprises innovantes, sans l'afflux des dons vers les fondations, et sans un investissement public massif dans la recherche scientifique, la lanterne rouge, la France, n'atteindra certainement pas le niveau de 3 % du PIB consacré à la recherche, qui sera pourtant la norme européenne dans peu de temps. Notre pays verra alors sa situation économique relative continuer de se dégrader et ses fameuses « marges de manœuvre » budgétaires

de plus en plus réduites. Pour inverser la tendance, c'est aujourd'hui qu'il faut choisir les leviers économiques les plus efficaces, consacrer nos ressources aux bonnes priorités et prendre les mesures qui bénéficieront au plus grand nombre de Français dans les prochaines années. La réduction productive des impôts en faveur de l'innovation technologique et industrielle est la politique économique et sociale la plus efficace pour la France.

Tribune signée par Philippe Pouletty, président d'Objectif 2010 et de France Biotech ; Jean-Jacques Bertrand, président d'Aveniris Pasteur, Claude Griscelli, ancien directeur général de l'Inserm, Pierre Kopp, professeur d'économie à la Sorbonne, Pierre Lasborde, député, Mark Lathrop, directeur du Centre national de génotypage, Thierry Laurent, professeur d'économie à l'université d'Evry, Jean-Bernard Schmidt, président de Sofinova Partners, Luc Teyton, professeur associé au Scripps Research Institute.